

Frais de résiliation ORANGE

Par gallica, le 17/11/2013 à 11:57

Bonjour,

En juin 2013, pour des raisons financières et économiques, j'ai changé de FAI (free). Après avoir résilié Orange, je leur ai demandé la suppression des frais de résiliation, qui aujourd'hui, me réclame 382 € via RECOCASH, alors que j'avais stipulé un motif légitime qui est le surrendettement (2010) et mon licenciement (mai 2013).

Malgré, ces motifs légitimes, Recocash juge ma demande irrecevable car j'ai maintenu la portabilité de mon numéro de portable vers Free.

Puis-je avoir recours de cette décision ? Si Oui ou Non, que dois-je faire ?

Par avance, je vous remercie de votre réponse.

Cordialement.